



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Section Statuts et Règlements

Réunion du :	16 septembre 2026
A :	Baume les Dames à 18H30
Présidence :	M. SURDOL Philippe.
Présents :	MME GUERRA BORGES Michelle M. CRETENET Jean-Pierre - KHELIFI Arezki – LEVACHER Philippe - VIENOT Albert.
Excusés :	M. Yannick DESGRANGES – Dominique HOFF - Jean-Luc MANSO
Absents :	M. GERALDES Raphaël.

La commission souhaite la bienvenue à M Philippe LEVACHER, nouveau membre.

Elle présente également ses plus sincères condoléances à M Daniel ROLET, Président du District, souhaite au décès de sa sœur.

. LITIGES.

LITIGE N°4 VOUEAUCOURT 3 / SC MONTBELIARD 1 N°56524357 – D3 GR C DU 06/09/2026

PV INTERNE

LITIGE N°5 VELOTTE BESANCON 3 / EMAGNY PIN 1 N°56525588 – D3 GR E DU 06/09/2026

Réserve technique posée par le club de VELOTTE BESANCON et confirmée par mail officiel le 6 septembre 2026 : « Joueur de l'équipe de Emagny sur la feuille de match en tant que remplaçant a fait arbitre assistant 2 est ensuite rentré en jeu en 2^{ème} mi-temps. »

Le club VELOTTE BESANCON indique dans sa confirmation de réserve qu'il s'agit du joueur MARQUET KILIAN.

La commission,

- . Attendu que la réclamation de VELOTTE BESANCON concerne un problème règlementaire et non un problème sur les lois du jeu,
- . Transforme la « réserve technique » en « réserve d'après match »,
- . Attendu que le joueur MARQUET KILIAN Licence N°2543675070 apparait sur la feuille de match en tant qu'arbitre assistant 2, mais également en tant que joueur portant le N°9 et rentré en jeu à la 46^{ème} minute en remplacement du joueur N°11,
- . Demande des explications à l'arbitre officiel de la rencontre sur cet état de fait, pour le 24 septembre 2026 délai de rigueur,
- . Demande des explications au club de EMAGNY PIN sur cet état de fait, pour le 24 septembre 2026 délai de rigueur,

. Met le dossier en attente.

LITIGE N°6 AUDINCOURT 1 / EXINCOURT 1 N°56718678 – U15 D1 GR C DU 05/09/2026

Match arrêté à la 38ème minute de jeu par l'arbitre bénévole de la rencontre, l'équipe de Exincourt 1 étant réduite à 7 joueurs.

La commission,

- . Attendu les explications portées sur la FMI avec les signatures de l'arbitre bénévole et des deux équipes en présence,
- . Attendu que l'équipe de EXINCOURT 1 a débuté la rencontre avec huit joueurs,
- . Attendu qu'à la 38ème minute de jeu, suite à deux joueurs blessés, l'équipe de EXINCOURT 1 n'avait plus suffisamment de joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre,
- . Donne match perdu à EXINCOURT 1 (0 point) pour en donner bénéfice à AUDINCOURT 1 (3 points - score 3 à 0).

LITIGE N°7 SC MONTBELIARD 1 / BART 4 N°79137224 – COUPE BIGMAT LMHD DU 13/09/2026

PV INTERNE

LITIGE N°8 BAUME LES DAMES 3 / AIGREMONT MONTAILLE 1 N°79070427 – U13 GR K DU 12/09/2026

Réclamation d'après match adressée par le club de BAUME LES DAMES depuis une boîte mail non officielle, indiquant que le joueur BOURDENET CHERRIER LOHAN a participé à la rencontre alors qu'il détient une licence U14.

La commission,

- . Attendu que la réclamation n'a pas été adressée depuis la boîte officielle du club,
- . Dit la réclamation irrecevable,
- . Confirme le résultat de la rencontre, à savoir match nul 3 buts à 3 et 1 point à chaque équipe.
- . Inflige au club de BAUME LES DAMES l'amende réglementaire de 30 euros pour les frais de réclamation, conformément au barème financier.

LITIGE N°9 ENT PLANOISE ESPERANCE 1 / VELOTTE BESANCON 1 N°56718386 – U15 D1 GR B DU 12/09/2026

Match arrêté à la 68ème minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Entente Planoise Espérance 1 étant réduite à 7 joueurs.

La commission,

- . Attendu les explications portées sur la FMI avec les signatures de l'arbitre officiel et des deux équipes en présence, ainsi que le rapport circonstancié de l'arbitre officiel daté du 14 septembre 2026,
- . Attendu que l'équipe de ENT PLANOISE ESPERANCE 1 a débuté la rencontre avec dix joueurs,

. Attendu qu'à la 68ème minute de jeu, suite à trois joueurs blessés, l'équipe de ENT PLANOISE ESPERANCE 1 n'avait plus suffisamment de joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre,
 . Donne match perdu à ENT PLANOISE ESPERANCE 1 (0 point) pour en donner bénéfice à VELOTTE BESANCON 1 (3 points - score 6 à 0).

LITIGE N°10 COURCELLES MONTBELIARD 1 / ARCEY 1 N°64236185 – U15 D2 GR E DU 12/09/2026

Match arrêté à la 42ème minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Courcelles Montbéliard 1 étant réduite à 7 joueurs.

La commission,

. Attendu les explications portées sur la FMI avec les signatures de l'arbitre officiel et des deux équipes en présence,
 . Attendu que l'équipe de COURCELLES MONTBELIARD 1 a débuté la rencontre avec huit joueurs,
 . Attendu qu'à la 42ème minute de jeu, suite à un joueur blessé, l'équipe de COURCELLES MONTBELIARD 1 n'avait plus suffisamment de joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre,
 . Donne match perdu à COURCELLES MONTBELIARD 1 (0 point) pour en donner bénéfice à ARCEY 1 (3 points - score 2 à 0).

. FORFAITS SIMPLES DECLARES

MATCHS DU 05-06/09/2026

ETUPES 1 / ESSERT 1
 BOUROGNE 1 / ESSERT 2
 SAONE MAMIROLLE 2 / MONTFAUCON MORRE 3
 E.VESCEMONT ROUGE 1 / FONTAINE 1
 E.THISE CHAL AIGREMONT 1 / ROCHE NOVILLARS 2
 PRES VAUX 1 / SP BESANCON 1
 AJM BESANCON 1 / GRAND BESANCON 2
 BELLEHERBE SANCEY 1 / MORTEAU MONTLEBON 2
 EMPIRE BETHONCOURT 1 / ARCEY 2
 MEZIRE FESCHES 1 / HERIMONCOURT ABBEV 1
 ASFC BELFORT
 CLERVAL ANTEUIL
 FORGES AUDINCOURT
 GRAND CHARMONT
 MOUTHE

D2 GR A 56498104
 D3 GR A 56522514
 D3 GR F 56525735
 HDCB GR E 56599876
 U15 D2 GR B 56723821
 U15 D2 GR C 60924668
 U15 D2 GR C 60924771
 U15 D2 GR D 62969882
 U15 D2 GR G 69939040
 U15 D2 GR H 76059960
 FESTIVAL U13 1^{ER} TOUR
 FESTIVAL U13 1^{ER} TOUR
 FESTIVAL U13 1^{ER} TOUR
 FESTIVAL U13 1^{ER} TOUR
 FESTIVAL U13 1^{ER} TOUR

MATCHS DU 12-13/09/26

PRES VAUX 1 / AJM BESANCON 1
 CHATENOIS FORGES 3 / FONTAINE 1
 VALENTIGNEY FEM 1 / VILLARS DAMPJOUX 1
 GJ HT DOUBS HORLOGER 1 / EXINCOURT 1
 MORTEAU MONTLEBON 2 / PAYS MAICHOIS 1
 MONTREUX CHATEAU 1 / OFFEMONT 1
 GJ LOMONT 1 / COURCELLES MONTBELIARD 1
 DANJOUTIN ANDEL MER 3 / BELFORT SUD 2
 NOMMAY VX CHARMONT 2 / ETUPES 1

U15 D2 GR C 60924774
 HDCB GR E 56599877
 SEN F A 8 GR A 78847673
 U15 D1 GR C 56718679
 U15 D2 GR D 62969884
 U15 D2 GR I 78775321
 U13 GR N2D 79066955
 U11 GR 17 79056351
 U11 GR 20 79083699

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 35 euros.</i>
<i>Seniors F, U18F, U15F</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 25 euros.</i>
<i>Jeunes à 11 G</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 25 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8 F et G</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 20 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5 F et G</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 35 euros.</i>
<i>Loisir F</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 20 euros</i>

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHS DU 05-06/09/2026

<u>PAYS MAICHOIS 3</u> / VALDAHON VERCEL 3	D3 GR G 56526062
RACING BESANCON 2/ <u>ASC MONTBELIARD 1*</u>	U18 EXCEL 56643840
*Met l'amende de 15 euros au club ASC MONTBELIARD pour procédure forfait non respectée (mail depuis boîte mail non officielle et non adressé au District).	
E. ETALANS SAPINS 22 / <u>E. MASS LAC CHAT MOU 23</u>	U18 D2 GR A 78777768
GRANDVILLARS 1 / <u>BELFORT SUD 1</u>	U15 D1 GR D 56719443

MATCHS DU 12-13/09/2026

<u>UNION 3</u> / NOEL CERNEUX 1	COUPE BIGMAT 79137238
VILLERS LE LAC 2 / <u>MASSIF HT DOUBS 2</u>	HDCB GR K 56602428
LIEVREMONT ARCON 1 / <u>ARCHE 1</u>	U11 GR 21 79058198

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 50 euros.</i>
<i>Seniors F, U18F, U15F</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes à 11 G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8 F et G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 30 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5 F et G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Loisir F</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 20 euros</i>

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES

MATCHS DU 05/09/2026

AIGREMONT MONTOILLE	FESTIVAL U13 1 ^{ER} TOUR
GJ DU LARMONT	FESTIVAL U13 1 ^{ER} TOUR
PRES DE VAUX	FESTIVAL U13 1 ^{ER} TOUR
LES QUATRE MONTs	FESTIVAL U13 1 ^{ER} TOUR

MATCH DU 12/09/2026

VILLARS ISLE 1 / <u>VAUFREY 1</u>	SENIORS F A 8 GR A 78847671
-----------------------------------	-----------------------------

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait non déclaré 100 euros.</i>
<i>Seniors F, U18F, U15F</i>	<i>Forfait non déclaré 65 euros.</i>
<i>Jeunes à 11 G</i>	<i>Forfait non déclaré 65 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8 F et G</i>	<i>Forfait non déclaré 50 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5 F et G</i>	<i>Forfait non déclaré 15 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait non déclaré 35 euros.</i>
<i>Loisir F</i>	<i>Forfait non déclaré 20 euros</i>

. FORFAITS GENERAUX

BESANCON FOOTBALL 2
ASC MONTBELIARD 2
LES QUATRE MONTS
ORNANS
CHATILLON DEVECEY

SENIORS F A 8 GR C
U18 D2 GR D
U13 GR N3A
SENIORS F A 11 D2 GR C
U11 GR 13

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors D1 D2 D3

Seniors D4 - HDCB

Seniors F à 11

Seniors F à 8

Jeunes à 11F et G

Jeunes animation (sauf U7/U9)

Loisirs/Vétérans

Forfait général 150 euros.

Forfait général 75 euros.

Forfait général 75 euros

Forfait général 50 euros

Forfait général 75 euros

Forfait général 50 euros

Forfait général 75 euros

**Le Président,
Philippe SURDOL**

**Le Secrétaire de séance,
Albert VIENOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des statuts et règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.